

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Mairie d'AVIGNON**

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 26 JUIN 2025**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Laurence ABEL RODET

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

### 42

#### **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et acteurs locaux.**

**Mme MAZARI ALLEL**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Les associations jouent un rôle majeur dans l'organisation de la ville, dans la proximité et le lien avec les habitants et dans l'animation des quartiers. Elles sont un relais d'information et un vecteur de transformation et d'innovation essentiels à la vie quotidienne des citoyens-habitants.

Pour les accompagner et les soutenir dans leur engagement, à l'heure où de nombreuses collectivités territoriales et l'Etat lui-même diminuent leurs contributions financières aux associations, les mettant en difficulté, la Ville d'Avignon a, au contraire, fait le choix fort de maintenir à un niveau important ses subventions au monde associatif.

Depuis 2014, la Ville a proposé de nouveaux dispositifs et outils à destination des associations, afin d'améliorer la prise en charge, la transparence et de travailler en transversalité : nouveau portail associatif, forum des associations, salon de l'engagement, outil pour réserver les salles municipales, réserve citoyenne et charte de la vie associative signée par chaque association qui encadre les relations et les engagements réciproques avec la Ville.

Chaque année, la Ville subventionne les associations leur fonctionnement quotidien, l'achat de matériel ou bien la mise en œuvre d'une action ou projet.

Pour l'année 2025, la Ville propose un engagement financier - hors mise à disposition de matériels, de salles et de locaux - à hauteur de 9,5 M€ soit 400 000€ de plus qu'en 2024, preuve de sa politique volontariste en faveur du monde associatif.

Dans ce cadre et après examen des dossiers présentés par des associations, il est proposé au Conseil Municipal, de retenir **18 projets associatifs** pour bénéficier d'une subvention.

- 10 sont déposés au titre de la Délégation vie associative.
- 1 est déposé au titre la Délégation des fêtes.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- 5 sont déposés au titre la Délégation habitat, logement, enjeux territoriaux.
- 1 est déposé au titre la Délégation action sociale et solidarités locales.

Le détail des subventions proposées figure en annexe de la présente délibération pour un montant total de **16 750 €**.

Parallèlement à ce dispositif annuel, la Ville peut ponctuellement accorder une subvention à un acteur local, pour le soutenir dans un projet ou dans une action. Dans le quartier Saint-Ruf, la SCOP L'Eveilleur, actuellement partenaire de la Ville et d'ENERCIPA dans le projet "Saint-Ruf énergie commune", aménage un tiers-lieu de transition économique et écologique et d'expérimentations sociales et culturelles sur le quartier et sur la ville. La Ville souhaite donc soutenir la SCOP grâce à une subvention exceptionnelle de **10 000 €**.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la loi du Loi n°78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives de production, et plus particulièrement son article 53, modifié par loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 - art. 30, leur permettant de recevoir des subventions des collectivités locales.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 7150 € relevant de la Délégation vie associative ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 048-2 ;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 2000 € relevant de la Délégation des fêtes ;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 048-1 ;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 4500 € relevant de la Délégation habitat, logement enjeux territoriaux ;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 552 ;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 2100 € relevant de la Délégation action sociale et solidarités locales ;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 420 ;
- **ACCORDE** à la SCOP L'Eveilleur l'attribution de subvention pour un montant de 10 000 € ;

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir ;

## **ADOPTE**

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025**  
**ACTE PUBLIE LE 03/07/2025**